

SOCIÉTÉS

SOCIÉTÉ MÉDICALE DE MONTREAL.

Séance du 20 mars 1906

Présidence de M. BOULET.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre du secrétaire de l'Association Médico-Chirurgicale du district de Joliette au sujet de l'opportunité pour les Sociétés médicales de publier leurs procès-verbaux dans un même journal de médecine.

M. Hervieux n'en voit pas l'opportunité. La Société adopte ses vœux.

PRÉSENTATION DE MALADES.

M. ST-JACQUES. — *Suture métallique tardive pour fracture de la rotule.*

OBS. I. 10 mai 1906. — En courant le malade fait un faux pas, se garre avec effort, et sent subitement un choc au niveau du genou. Il tombe, sans pouvoir se relever. Un charlatan lui enroule un bandage au genou et le renvoie après avoir " tout remis en place. " Reste 2 mois avec ces bandages. Boitant toujours, il vient nous consulter 6 mois après l'accident et voici ce que nous constatons à l'examen.

Le malade ne peut redresser la jambe, il traîne le pied droit.

Nous constatons une fracture de la rotule avec un écartement tel que nous pouvons mettre la main en travers entre les 2 fragments.

L'encerclement métallique est fait, sans pouvoir toutefois juxtaposer les fragments. Guérison 1ère intention.

3 semaines après l'opération le malade se lève.

Aujourd'hui, Mars, 3 mois après l'opération, le patient est très bien portant.

OBS. II. — M. Radakin, 34 ans, Déc. 1904. — Il y a près d'un an, le malade glisse, et se fracture la rotule.

Il guérit par simple appareil de contention, avec un ligament fibreux inter-fragmentaire.

Il marche assez bien, mais en traînant le pied.

7 mois après, il tombe à nouveau : fracture de son ligament fibreux. Impotence absolue.

L'encerclement, proposé, est accepté et exécuté.

L'apposition des fragments est impossible à cause de la rétraction du quadriceps fémoral, mais le rapprochement est effectué, l'encerclement métallique maintient les fragments.